

# Microsoft Complete pour Accessoires

## Document d'Information sur le Produit d'Assurance

**Société :** AmTrust International Underwriters DAC, une société enregistrée en Irlande (sous le numéro d'immatriculation de société 169384) et régulée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande

**Produit :** Assurance couvrant les Dommages Accidentels ou les Pannes

Le présent document présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit d'assurance et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Il est possible qu'il ne fournisse pas toutes les informations pertinentes concernant vos exigences de couverture. Une information complète sur ce produit d'assurance est fournie dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit est un contrat d'assurance par lequel l'assureur propose à l'assuré de couvrir votre produit Microsoft éligible (c'est-à-dire qui remplit les conditions pour être couvert par le contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires) en cas de Dommages Accidentels ou de Pannes (tels qu'ils sont définis dans le contrat d'assurance). Si les conditions du contrat d'assurance sont remplies, le Produit Microsoft éligible sera remplacé, à concurrence d'un (1) remplacement maximum.



#### Ce qui est assuré :

**Les Produits Microsoft suivants peuvent être couverts par le contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires. Le détail de l'assurance applicable figure sur votre Justificatif de paiement.**

✓ **Clavier/Cover Type pour Surface**

Les éléments suivants sont couverts par le contrat d'assurance Microsoft Complete pour Produits en cas de Dommages Accidentels ou Pannes :

Cover Type pour Surface et, le cas échéant, le stylo s'y rapportant et joint au Cover Type.

✓ **Manette Xbox Elite**

L'élément suivant est couvert par le contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires en cas de Dommages Accidentels ou Pannes :

Manette Xbox Elite.

En cas de Dommages Accidentels ou de Pannes, votre Produit Microsoft éligible sera remplacé, à concurrence d'un (1) remplacement maximum.



#### Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Les accessoires et produits destinés à un usage commercial ;
- ✗ Les Dommages ou dysfonctionnements préexistants ;
- ✗ L'usure normale ou la détérioration progressive de la performance du Produit ;
- ✗ Les dommages esthétiques, y compris une marque, une égratignure ou une bosse, à moins que ce dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement du Produit ;
- ✗ La restauration d'un ou de logiciel(s) ou de données, ou la récupération de données à partir de votre Produit.



#### Existe-t-il des restrictions de couverture ?

- ! Afin de bénéficier de la couverture d'assurance, l'Produit :
  - ! doit être un Produit Microsoft éligible ;
  - ! doit avoir été acheté auprès de Microsoft ou d'un Détaillant ; et
  - ! doit être exclusivement destiné à un usage domestique/personnel normal (il ne doit pas être destiné à un usage commercial, notamment, à des fins locatives,



## Où suis-je couvert ?

- ✓ Le pays dans lequel vous avez souscrit au contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires.



## Quelles sont mes obligations ?

- ! **Lors de la souscription du contrat d'assurance :**
  - répondre exactement aux questions posées par l'Assureur et ne pas faire de fausse déclaration car toute information inexacte est susceptible d'invalider votre contrat d'assurance ;
  - payer la prime dans les conditions prévues au contrat d'assurance
- ! **Pendant la vie du contrat d'assurance :**
  - déclarer, dans un délai de quinze (15) jours à partir du moment où vous en avez eu connaissance, les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites lors de la souscription au contrat d'assurance
- ! **En cas d'incident :**
  - les réclamations doivent être présentées dès que possible après la survenance de l'incident qui pourra entraîner la mise en œuvre de l'Assurance, dans les conditions du contrat d'assurance ;
  - il vous appartient de sauvegarder régulièrement tous les logiciels et/ou toutes les données, surtout avant la mise en œuvre de tout service prévu au contrat d'assurance. Les transferts de logiciels et/ou de données ou encore la récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas pris en charge aux termes du contrat d'assurance.



## Quand et comment payer ?

Le montant de la prime est mentionné toutes taxes d'assurance comprises dans les conditions particulières du contrat d'assurance. La prime doit être versée dans son intégralité au moment de la souscription au contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires.



## Quand commence l'assurance et quand prend-elle fin ?

L'Assurance applicable aux Pannes commence à courir à l'expiration de la garantie couvrant les pièces d'origine et/ou la main d'œuvre et prend fin à la date de fin du contrat d'assurance telle qu'elle figure sur les conditions particulières du contrat d'assurance, pour une période maximum de vingt-quatre (24) mois.

L'Assurance applicable au Dommage Accidentel débute et prend fin aux dates figurant sur les Conditions Particulières du contrat d'assurance.

Dans l'un ou l'autre cas, le Remplacement de votre Produit Microsoft éligible résultant de la mise en jeu l'Assurance prévue au contrat Microsoft Complete pour Accessoires mettra automatiquement fin à ce contrat d'assurance.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier la présente assurance à tout moment en nous adressant votre demande :

- soit par l'envoi d'un courriel recommandé électronique à l'adresse suivante : [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com) ;
- soit conformément aux dispositions légales, à savoir par lettre recommandée, par acte extrajudiciaire ou par déclaration faite contre récépissé au siège social de l'assureur ou chez son représentant dans le pays dans lequel vous êtes situé, à l'adresse suivante : Insurance Policy Cancellations, Microsoft, Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande ; soit par téléphone : pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter le site <http://support.microsoft.com>.

### PÉRIODE DE RÉFLEXION

En sus de votre droit à renonciation prévu à l'article L. 112-10 du Code des assurances, nous vous donnons contractuellement la possibilité de renoncer au contrat d'assurance souscrit, sans frais, ni pénalités, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de souscription au contrat d'assurance. Nous vous rembourserons cent pour cent (100 %) de la prime que vous avez payée, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

### APRÈS LA PÉRIODE DE RÉFLEXION

Si votre droit de renonciation est exercé plus de quarante-cinq (45) jours après la date de souscription au contrat d'assurance, vous recevrez un remboursement de la prime que vous avez payée, calculé au prorata, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

## « MICROSOFT COMPLETE POUR ACCESSOIRES »

### Conditions générales

Nous Vous remercions d'avoir souscrit au contrat « Microsoft Complete pour Accessoires ». Afin de tirer pleinement parti des avantages qui Vous sont accordés, visitez <https://support.microsoft.com>. Vous devez soigneusement conserver les présentes conditions générales, ainsi que votre Justificatif de Paiement dans un lieu sûr, car ils vous seront nécessaires si une réclamation est formulée. Les informations contenues dans la présente Police d'assurance peuvent servir de guide de référence utile pour Vous aider à déterminer et à comprendre CE QUE COUVRE LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE. Pour toute question concernant les informations contenues dans la présente Police d'assurance ou concernant Votre Assurance de manière générale, veuillez Vous rapprocher de l'Administrateur en cliquant sur <https://support.microsoft.com>.

La présente Police d'assurance répond aux exigences et besoins des personnes qui, satisfaisant aux critères d'acceptation de l'Assureur, souhaitent protéger leurs Produits en cas de Dommages Accidentels ou de Pannes.

L'Assurance est fournie par l'Assureur autorisé à exercer son activité d'assurance en France en libre prestation de services. L'Assureur est soumis au contrôle de la Banque Centrale Irlandaise située N Wall Quay, North Dock, Dublin, D01 F7X3, Irlande. L'Assureur est également enregistré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution en qualité d'entreprise d'assurance autorisée à exercer son activité en France en libre prestation de services.

L'Assurance est présentée par Microsoft, dans le cadre de l'exemption légale prévue à l'article L. 513-1 du Code des assurances.

### DÉFINITIONS

*Vous trouverez ci-dessous la signification des mots apparaissant en caractères gras dans les présentes conditions générales*

- « **Assurance** » : l'assurance contre les Dommages Accidentels ou les Pannes du Produit, dont les termes et conditions figurent aux présentes Conditions Générales complétées par les Conditions Particulières ;
- « **Assureur** » : AmTrust International Underwriters DAC, une entreprise d'assurance enregistrée en Irlande (sous le numéro d'immatriculation de société 169384) et soumise au contrôle de la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande.
- « **Conditions Particulières** » : ce terme renvoie aux Conditions particulières applicables à l'Assurance. Elles figurent sur la première page de Votre compte **Microsoft** en ligne et confirment votre souscription à la présente **Police d'assurance**.
- « **Détaillant** » : ce terme renvoie au vendeur qui a été agréé par Microsoft et par **Nous** pour **Vous** proposer la présente **Police d'assurance**.
- « **Dommage indirect** » : tout préjudice subi ou frais encourus par **Vous**, résultant d'un incident couvert mais n'étant pas eux-mêmes spécifiquement couverts par la présente **Police d'assurance**, tel qu'un manque à gagner ou une perte de bénéfices, une perte de profit, une perte d'usage ou de données, ou la survenance d'autres coûts supplémentaires.
- « **Dommages accidentels** », « **DA** », « **Protection contre les dommages accidentels** », « **PDA** » : dommage physique survenu sur le Produit à la suite d'un événement soudain et imprévu, venant troubler son fonctionnement et n'étant pas expressément exclu de la présente **Police d'assurance**. *La couverture DA ne s'applique pas à l'ensemble des types de Produits ou des options figurant dans la **Police d'assurance**.*
- « **Dommages ou dysfonctionnements préexistants** » : dommages ou dysfonctionnements liés au **Produit** existants avant la souscription à la présente **Police d'assurance**.
- « **Durée** » : la période au cours de laquelle le **Produit** est couvert par l'Assurance ; cette période figure sur **Vos Conditions Particulières de l'Assurance** et/ou sur Votre **Justificatif de Paiement**.
- « **Fabricant** », « **Microsoft** » : le fabricant du produit d'origine, Microsoft Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande. Site Internet : [www.microsoft.com](http://www.microsoft.com).
- « **Franchise** » : la somme que **Vous** conservez à votre charge, pour chaque réclamation, en contrepartie de l'Assurance fournie aux termes de la présente **Police d'assurance** (le cas échéant), telle que mentionnée dans la Section « Franchise ».
- « **Justificatif de Paiement** » : la facture d'origine de l'achat de **Votre Produit** fourni sur le point de vente qui confirme la date d'achat de **Votre Produit** et la date de souscription à la présente **Police d'assurance** ainsi que la **Durée** de l'Assurance.
- « **Limite de Responsabilité** » : la responsabilité maximale que l'**Assureur** doit assumer de façon globale et en raison de toute réclamation au cours de la **Durée** aux termes de la présente **Police d'assurance**, telle qu'elle est détaillée dans la Section « Limite de Responsabilité ».
- « **Nous** », « **Notre** », « **Nous-mêmes** » : l'**Assureur**, le **Fabricant**, l'administrateur ou l'administrateur des réclamations.
- « **Panne** » : ce terme désigne la défaillance mécanique et/ou électrique du **Produit** qui explique qu'il ne puisse plus remplir sa fonction prévue, qui est causée par des défauts de matériaux ou de fabrication et non par une usure normale, et qui survient au cours de l'utilisation normale du **Produit**.
- « **Police d'assurance** » : le contrat passé entre **Vous** et l'**Assureur**, décrivant les termes et conditions de l'**Assurance**. Outre les **Conditions Générales**, la Police d'assurance comprend les **Conditions Particulières** et le **Justificatif de Paiement**.
- « **Prix d'achat initial** » : la somme que **Vous** avez versée pour l'achat du ou des **Produit(s)** ; à l'exclusion de toute taxe éventuelle et/ou de tous frais exigibles tels que mentionnés sur **Votre Justificatif de Paiement**.
- « **Produit(s)** » : le ou les produits Microsoft éligible que **Vous** avez

achetés et qui sont couverts par la présente **Police d'assurance** ; ils sont énumérés dans la Section « Ce que couvre le présent Contrat ».

• « **Vous** », « **Votre** » : l'acheteur / le propriétaire **du (des) Produit(s)** couvert(s) par la présente **Assurance**.

- « **Remplacer** » ou « **Remplacement(s)** » : un produit **Vous** étant remis après la mise en jeu de l'Assurance. **Nous Nous réservons le droit de Remplacer**, à **Notre libre appréciation**, le **Produit défectueux** par un modèle neuf, d'occasion ou reconditionné ayant des fonctionnalités et un fonctionnement équivalents ou similaires, et **Nous ne garantissons en aucun cas qu'un Remplacement correspondra au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ou encore à la même couleur que le Produit.**

**L'Assurance ne peut en aucun cas réduire, supprimer ou se substituer à la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts de conformité du bien (articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation) ou des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).**

**Nous Vous invitons à vérifier si Vous bénéficiez de droits au titre de ces garanties légales, en lieu et place de l'Assurance.**

#### DURÉE – PRISE D'EFFET DE L'ASSURANCE

1. L'Assurance applicable aux **Pannes** commence à courir à l'expiration de la garantie du **Fabricant** couvrant les pièces d'origine et/ou la main-d'œuvre et prend fin à l'expiration de la **Durée**, telle qu'elle figure sur **Vos Conditions Particulières**, pour une période maximum de vingt-quatre (24) mois.
2. L'Assurance applicable au **Dommage Accidentel** débute et prend fin aux dates figurant sur **Vos Conditions Particulières**.
3. Dans l'un ou l'autre cas, l'**Assurance** prendra automatiquement fin une fois la **Limite de Garantie** atteinte, à savoir au moment du **Remplacement du Produit**.

#### ELIGIBILITE DU PRODUIT

Afin d'être couvert par la présente **Police d'assurance**, le **Produit** : (a) doit être un produit Microsoft éligible (décrit dans la Section « Ce que couvre la présente Police d'assurance » figurant ci-dessous) ; (b) avoir été acheté auprès d'un **Détaillant** ; et (c) être exclusivement destiné à un usage domestique/personnel normal (il ne doit pas être destiné à un usage commercial, notamment, à des fins locatives, professionnelles, éducatives ou institutionnelles).

#### CE QUE COUVRE LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE

Pendant la **Durée**, la présente **Police d'assurance** prévoit un Remplacement si le **Produit** tombe en **Panne** ou subit un **Dommage Accidentel**. Les **Produits** Microsoft admissibles sont les suivants :

- ▶ **Principaux éléments couverts du Clavier/Type Cover Microsoft pour Surface** : le Clavier/Type Cover Microsoft pour Surface ainsi que, le cas échéant, le stylo s'y rapportant et joint au Type Cover sont couverts par la présente Police d'assurance, lorsque ces articles ont été initialement fournis par Microsoft dans le cadre d'un seul achat sous emballage tout-en-un. .

**VEUILLEZ NOTER QUE LES ACCESSOIRES, ARTICLES OU ELEMENTS AJOUTES ET NON ENUMERES AU PRESENT PARAGRAPHE « PRINCIPAUX ELEMENTS COUVERTS » NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE (PEU IMPORTE SI CES ARTICLES ONT ETE OU NON INITIALEMENT FOURNIS PAR MICROSOFT DANS LE CADRE D'UN SEUL ACHAT SOUS EMBALLAGE TOUT-EN-UN).**

- ▶ **Principaux éléments couverts de la Manette Xbox Elite** : une (1) Manette Xbox Elite est couverte par la Police d'assurance.

**VEUILLEZ NOTER QUE LES ACCESSOIRES, ARTICLES OU ELEMENTS AJOUTES ET NON ENUMERES AU PRESENT PARAGRAPHE « PRINCIPAUX ELEMENTS COUVERTS » NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE.**

#### NOTIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'ASSURANCE

A. En cas de **Remplacement** :

- ▶ **Nous Nous réservons le droit de Remplacer un Produit défectueux** par un article neuf, d'occasion ou reconditionné ayant des fonctionnalités et un fonctionnement équivalents ou similaires, mais pouvant toutefois ne pas répondre au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ni à la même couleur que le **Produit initial** ;
- ▶ Les progrès techniques peuvent donner lieu à un **Remplacement** dont le prix au détail ou le prix du marché est inférieur à celui du **Produit** précédent et, en pareille situation, la présente **Police d'assurance** ne prévoit pas de **Vous** rembourser afin de compenser cette différence de prix ;

- ▶ L'ensemble des pièces, des composants ou des unités entières du **Produit** qui sont **Remplacés** en vertu des stipulations de la présente **Police d'assurance** deviennent **Notre** propriété dans leur intégralité.
  - ▶ Dans tous les cas, les accessoires, équipements annexes et/ou périphériques ne seront pas inclus ou fournis dans le cadre d'un **Remplacement**.
- B. L'ASSURANCE PREVUE PAR LA PRESENTE **POLICE D'ASSURANCE** NE VISE NI A REMPLACER OU SE SUBSTITUER A LA GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE OU LA GARANTIE DES DEFANTS DE LA CHOSE VENDUE (PREVUES NOTAMMENT PAR LE CODE DE LA CONSOMMATION ET PAR LE CODE CIVIL), NI A FOURNIR DES AVANTAGES CUMULES A CEUX PREVUS PAR TOUTE GARANTIE DU VENDEUR OU DU FABRICANT. Au cours de ces périodes de garantie(s), tout élément couvert par la ou les garantie(s) du fabricant ou du vendeur relève de leur seule responsabilité et ne sera pas couvert par la présente **Police d'assurance**, indépendamment de la capacité du fabricant à honorer ou non ses obligations.
- C. L'ASSURANCE PREVUE A LA PRESENTE **POLICE D'ASSURANCE** EST LIMITEE A CELLE QUI EST EXPRESSEMENT DECRITE AU TITRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES COMPLETEES DES CONDITIONS PARTICULIERES ET DE VOTRE JUSTIFICATIF DE PAIEMENT. TOUT CE QUI N'EST PAS EXPRESSEMENT PREVU AU TITRE AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES N'EST PAS COUVERT (ce qui inclut, sans limitation aucune, tout service de formation dispensé séparément par **Microsoft** ou des entités désignées par **Microsoft**).
- D. Vos responsabilités : Il **Vous** appartient de sauvegarder régulièrement tous les logiciels et/ou toutes les données, surtout avant la mise en œuvre de tout service prévu à la présente **Police d'assurance**. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas pris en charge.

---

#### PRIME

Le montant de la prime est mentionnée toutes taxes d'assurance comprises. La prime figure sur les Conditions Particulières. La prime doit être versée dans son intégralité au moment de la souscription au contrat d'assurance Microsoft Complete pour Accessoires.

---

#### FRANCHISE

Aucune **Franchise** (somme non remboursée restant à Votre charge) n'est prévue par la présente **Police d'assurance**.

---

#### OBJETS NON COUVERTS – EXCLUSIONS

---

##### LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À OU RÉSULTANT :

- |   |   |
|---|---|
| (A) DES DOMMAGES OU DYSFONCTIONNEMENTS PREEXISTANTS.  | (D) DES MODIFICATIONS, AJUSTEMENTS, TRANSFORMATIONS, REPARATIONS OU MANIPULATIONS REALISEES PAR TOUTE PERSONNE AUTRE QU'UN TECHNICIEN DE SERVICE AGREÉ PAR NOUS-MEMES.  |
| (B) DU CONDITIONNEMENT ET/OU DU TRANSPORT INAPPROPRIÉ EFFECTUÉ PAR VOUS OU VOTRE REPRESENTANT ET AYANT PROVOQUE DES DOMMAGES SUR LE PRODUIT AU COURS DU TRANSPORT, Y COMPRIS UN ARRIMAGE INADEQUAT DU PRODUIT PENDANT LE TRANSPORT.   | (E) DE PRODUITS A USAGE COMMERCIAL (« USAGE COMMERCIAL » DESIGNÉ UN USAGE LOCATIF, COMMERCIAL, EDUCATIF OU INSTITUTIONNEL OU ENCORE TOUT AUTRE USAGE N'AYANT PAS LIEU EN INTERNE).  |
| (C) DE TOUT DOMMAGE INDIRECT QUEL QU'IL SOIT, Y COMPRIS CE QUI SUIT SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER : (I) DOMMAGES MATERIELS, TEMPS PERDU, PERTE DE DONNEES OU PERTE DE REVENUS RESULTANT D'UN FAIT DEFINI IMPLIQUANT UNE PANNE OU UN DOMMAGE ACCIDENTEL, TOUT DYSFONCTIONNEMENT MECANIQUE/ ELECTRIQUE NON DEFINI, DES SERVICES DE FORMATION FOURNIS SEPARÉMENT PAR MICROSOFT OU PAR SES AFFILIES, OU TOUT AUTRE TYPE DE DOMMAGES SUBIS PAR LE PRODUIT OU LIES AU PRODUIT, CE QUI INCLUT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUT EQUIPEMENT NON COUVERT UTILISÉ EN ASSOCIATION AVEC LE PRODUIT ; (II) RETARDS DE PRESTATION DES SERVICES OU INCAPACITE A EFFECTUER LA PRESTATION DES SERVICES POUR UNE RAISON QUELCONQUE ; (III) INDISPONIBILITE DE TOUTES PIECES/COMPOSANTES ; (IV) LES COUTS QUE VOUS AVEZ ENGAGES LIES A DES INSTALLATIONS PERSONNALISEES ADAPTEES AU PRODUIT, NOTAMMENT, DES SOCLEs, SUPPORTS DE TIERS, ALCOVES PERSONNALISEES ET ELEMENTS ASSIMILES ; OU (V) UN REMPLACEMENT QUI N'EST PAS DU MEME MODELE OU QUI N'A PAS LA MEME TAILLE, DIMENSION OU COULEUR QUE LE PRODUIT PRECEDENT. NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE TOUT DEGAT MATERIEL, TOUTE BLESSURE OU TOUT DECES D'UN TIERS FAISANT SUITE AU FONCTIONNEMENT, A LA MAINTENANCE OU A L'UTILISATION DU PRODUIT OU D'UN REMPLACEMENT EN VERTU DES STIPULATIONS DE LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE. | (F) DES DOMMAGES CAUSES PAR LE GEL, LA SURCHAUFFE, LA ROUILLE, LA CORROSION, LA DEFORMATION OU LE PLIAGE.   |
|   | (G) L'USURE NORMALE OU LA DETERIORATION PROGRESSIVE DE LA PERFORMANCE DU PRODUIT.   |
|   | (H) LE TRAITEMENT VOLONTAIRE OU NEGLIGENT DU PRODUIT D'UNE MANIERE NOCIVE, PREJUDICIABLE, MALVEILLANTE, IMPRUDENTE OU DESOBLIGEANTE QUI ENTRAINE SON ENDOMMAGEMENT ET/OU SA DEFAILLANCE ;   |
|   | (I) DE DOMMAGES OU DYSFONCTIONNEMENTS DE VOTRE PRODUIT PROVOQUES PAR OU DUS A L'ACTION D'UN VIRUS INFORMATIQUE OU DE TOUTE AUTRE DEFAILLANCE INFORMATIQUE.  |
|   | (J) DE LA PERTE, DU VOL, D'UN ACTE MALVEILLANT OU D'UNE DISPARITION.  |
|   | (K) DES EVENEMENTS FORTUITS, CE QUI INCLUT : EMEUTE, RAYONNEMENT NUCLEAIRE, GUERRE/ACTE HOSTILE OU CONTAMINATION RADIOACTIVE, CONDITIONS CLIMATIQUES, EXPOSITION A DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES OU A DES DANGERS DE LA NATURE ; EFFONDREMENT, EXPLOSION OU COLLISION D'UN OBJET OU AVEC UN OBJET ; INCENDIE, TOUT TYPE DE PRECIPITATIONS OU D'HUMIDITE, Foudre, POUSSIERES/SABLE, FUMEE, RAYONNEMENT NUCLEAIRE, |

- CONTAMINATION RADIOACTIVE, EMEUTE, GUERRE OU ACTE HOSTILE, MESURE GOUVERNEMENTALE, OU INTERNET OU D'AUTRES DYSFONCTIONNEMENTS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION.
- (L) LA NON-REALISATION DE LA MAINTENANCE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT, L'EXPLOITATION OU LE STOCKAGE DU PRODUIT DANS DES CONDITIONS QUI NE SONT PAS CONFORMES AUX SPECIFICATIONS OU INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
- (M) D'UN (OU DE PLUSIEURS) PRODUIT(S) FAISANT L'OBJET D'UN RAPPEL DU FABRICANT, D'UNE ACTION AU TITRE DE SA GARANTIE OU DE TRAVAUX EN VUE DE REPARER UN DEFAUT DE CONCEPTION OU D'UN COMPOSANT, UN ASSEMBLAGE INAPPROPRIE OU UNE ERREUR COMMISE PAR LE FABRICANT INDEPENDAMMENT DE SA CAPACITE A REMBOURSER DE TELLES REPARATIONS.
- (N) D'UN (OU DE PLUSIEURS) PRODUIT(S) DONT LE NUMERO DE SERIE A ETE SUPPRIME OU MODIFIE.
- (O) DE DOMMAGES ESTHETIQUES SURVENUS SUR VOTRE PRODUIT DE QUELQUE FAÇON QU'IL SOIT, PAR EX. VIA UNE MARQUE, UNE EGRATIGNURE OU UNE BOSSE, A MOINS QUE CE DOMMAGE ESTHETIQUE N'ENTRAINE UNE DEGRADATION DE SON FONCTIONNEMENT.
- (P) DE L'ENTRETIEN REGULIER OU PREVENTIF OU BIEN DE L'ADAPTATION, DE LA MODIFICATION OU DE LA REVISION NORMALE.
- (Q) DU COUT DES PIECES DETACHEES NON COUVERTES PAR LA GARANTIE DU FABRICANT DU PRODUIT OU DE TOUTE PIECE NON FONCTIONNELLE/ N'ETANT PAS SOUS ALIMENTATION ELECTRIQUE ET INCLUANT : LES PIECES EN PLASTIQUE OU LES AUTRES PIECES COMME LES CABLES DES ACCESSOIRES, LES BATTERIES (SAUF STIPULATION CONTRAIRE DE LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE), LES CONNECTEURS, LES CORDONS, LES FUSIBLES, LES CLAVIERS, LES BOITIERS OU MOULAGES EN PLASTIQUE, LES INTERRUPTEURS ET LE CABLAGE.
- (R) DE TOUTE RECLAMATION DANS LE CADRE DE LAQUELLE AUCUN JUSTIFICATIF DE PAIEMENT N'A ETE FOURNI, SAUF A CE QUE NOUS CONSENTIONS A ACCORDER LES AVANTAGES DE LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE.
- (S) DE TOUTE RECLAMATION CONCERNANT LA RESTAURATION D'UN LOGICIEL OU DE DONNEES, OU LA RECUPERATION DE DONNEES A PARTIR DE VOTRE PRODUIT.

## RÉCLAMATIONS

**IMPORTANT : L'INTRODUCTION D'UNE RECLAMATION NE SIGNIFIE PAS NECESSAIREMENT QUE LA PANNE DE VOTRE PRODUIT OU LE DOMMAGE ACCIDENTEL QU'IL A SUBI SONT COUVERTS PAR VOTRE POLICE D'ASSURANCE. AFIN QU'UNE RECLAMATION SOIT EXAMINEE, VOUS DEVEZ DANS UN PREMIER TEMPS NOUS CONTACTER POUR QUE LE PROBLEME AFFECTANT VOTRE PRODUIT FASSE L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIAL. LA PRESENTE POLICE D'ASSURANCE NE FOURNIT AUCUNE COUVERTURE SI VOUS EFFECTUEZ DES REPARATIONS NON AUTORISEES.**

Veillez à vous munir de **Votre Justificatif de Paiement** et contactez **Nous** par téléphone au numéro indiqué sur <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers> ou alors rendez vous sur le site internet suivant <https://support.microsoft.com> pour bénéficier d'une aide en ligne. **Nos** représentants agréés disposeront sans délai d'informations au sujet du problème rencontré par **Votre Produit** et tenteront d'abord de le résoudre par téléphone et/ou à distance. Si **Nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, un numéro de référence de service pour les réclamations **Vous** sera fourni, ainsi que des instructions sur la manière d'obtenir une assistance pour **Votre Produit**.

Veillez ne pas rapporter **Votre Produit** au **Détaillant**, ni l'envoyer où que ce soit sans consigne de **Notre** part. Si **Nous Vous** demandons de présenter le **Produit** à un réparateur agréé proche de **Votre** domicile ou à un **Détaillant** ou s'il **Vous** est demandé d'envoyer le **Produit** à un autre destinataire (comme un centre de dépôt agréé), assurez-vous de joindre ce qui suit à Votre envoi :

- le **Produit** défectueux ;
- une copie de **Votre Justificatif de paiement** ;
- une brève description écrite du problème rencontré par **Votre Produit** ; et
- une mention clairement visible de **Votre** numéro de référence de service que **Nous Vous** avons fourni, pour les Réclamations.

REMARQUE : Si **Nous Vous** demandons d'envoyer le **Produit** par la poste à un autre destinataire, **Nous Vous** fournirons les informations nécessaires sur la démarche à suivre. Dans la mesure où **Vous** respectez toutes nos instructions, **Nous** prenons en charge - pour un envoi postal - les frais de port en partance et à destination de l'endroit où **Vous** le trouvez. Il est vivement conseillé de faire preuve de prudence lors du transport et/ou de l'envoi du **Produit** par Vos soins : nous déclinons toute responsabilité pour tout frais d'expédition ou dommages résultant d'un conditionnement inapproprié effectué par **Vous** ou **Votre** représentant autorisé.

L'Assurance n'est accordée que pour les services admissibles et fournis par un réparateur, Détaillant ou centre de dépôt que **Nous** avons agréé. Si Votre Assurance expire lorsqu'une réclamation est déjà approuvée, le traitement de cette réclamation sera alors assuré conformément aux Conditions Générales de la présente Police d'assurance.

### FRAUDE

En cas de réclamation frauduleuse de **Votre** part, ou si **Vous** utilisez des moyens ou dispositifs frauduleux en vertu de la présente **Police d'assurance**, **Vous** perdrez alors tous les avantages offerts par celle-ci, et **Votre** Assurance sera alors immédiatement résiliée. L'**Assureur** et/ou **Microsoft** informera éventuellement la police et/ou tout autre organisme chargé de l'application de la loi des circonstances d'une telle réclamation. L'**Assureur** se réserve le



droit d'ouvrir une enquête sur **Votre** réclamation et d'exiger que **Vous** preniez à votre charge les coûts de toute enquête menée pour réclamation frauduleuse en vertu de la présente **Police d'assurance**.

---

#### LIMITE DE RESPONSABILITÉ

---

En cas de Dommage Accidentel ou de Panne du Produit, l'Assurance prévue au titre de la présente Police d'assurance ne prévoit qu'un (1) remplacement.

**Veillez noter qu'une fois que ce Remplacement a eu lieu, il sera considéré que l'Assureur a honoré ses obligations et l'Assurance prévue au titre de la présente Police d'assurance se terminera automatiquement, quelle que soit la date d'expiration de la Durée en cours.**

Nous ou le Détaillant ne seront pas tenus responsables des **Dommages indirects** ou accessoires incluant, de manière non limitative, un dommage matériel, une perte de temps ou une perte de données causés par la **Panne** d'un **Produit** ou équipement, par des fournitures tardives du service ou une incapacité à le fournir ou alors par l'indisponibilité de pièces/composants de rechange. **Nous** ou le **Détaillant** ne pourrions être tenus pour responsables de tout Dommage ou dysfonctionnement préexistants dont Vous avez connaissance et incluant les défauts inhérents au **Produit**.

---

#### RENOUVELLEMENT

---

Nous pourrions à **Notre** discrétion vous proposer de renouveler l'Assurance, à l'expiration de la **Durée** prévue. Si cette proposition Vous est faite, le prix de cette nouvelle assurance reflétera à la fois l'âge de **Votre Produit** ainsi que le coût du produit de **Remplacement** actuel.

---

#### TRANSFÉRABILITÉ

---

En cas de décès de l'assuré ou d'aliénation de la chose assurée, l'assurance continue de plein droit au profit de l'héritier ou de l'acquéreur, à charge pour celui-ci d'exécuter toutes les obligations dont l'assuré était tenu vis-à-vis de l'assureur en vertu du contrat.

---

#### RENONCIATION ET RESILIATION

---

##### VOTRE DROIT DE RENONCIATION

Si **Vous** êtes déjà bénéficiaire d'une assurance couvrant les incidents garanties par l'**Assurance**, l'article L. 112-10 du Code des assurances **Vous** permet de renoncer à la **Police d'assurance** pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de souscription à l'**Assurance**.

En sus de ce droit à renonciation, **Nous Vous** donnons contractuellement la possibilité de renoncer à l'**Assurance**, sans frais ni pénalités, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de souscription à l'**Assurance**.

Nous vous rembourserons cent pour cent (100 %) de la prime que vous avez payée, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

Si votre droit de renonciation est exercé plus de quarante-cinq (45) jours après la date de souscription à l'**Assurance**, vous recevrez un remboursement de la prime que vous avez payée, calculé au prorata, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

##### VOTRE DROIT DE RESILIATION

**Vous** pouvez annuler la présente **Police d'assurance** à tout moment en **Nous** informant de la demande d'annulation de la manière suivante :

- soit par l'envoi d'un courriel recommandé électronique à l'adresse suivante : [msespbus@microsoft.com](mailto:msespbus@microsoft.com) ;
- soit conformément aux dispositions légales, à savoir par lettre recommandée, par acte extrajudiciaire ou par déclaration faite contre récépissé au siège social de l'assureur ou chez son représentant dans le pays dans lequel vous êtes situé, à l'adresse suivante : Insurance Policy Cancellations, Microsoft, Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande ; soit par téléphone : pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter le site <http://support.microsoft.com>.

##### NOTRE DROIT DE RESILIATION

Dans l'hypothèse où **Nous** résilions la présente **Police d'assurance**, **Nous Vous** en informons par l'envoi d'une notification avec un préavis de trente (30) jours minimum avant la date effective de résiliation. Cette notification est envoyée à **Votre** adresse enregistrée dans **Notre** fichier (par e-mail ou adresse postale le cas échéant), et il contient la raison et la date effective d'une telle résiliation. Dans l'hypothèse où **Nous** résilions la présente **Police d'assurance**, **Vous** bénéficiez d'un remboursement au prorata.

**Nous** sommes habilités à résilier la présente **Police d'assurance** pour les raisons suivantes :

- (a) non-paiement de la prime dans les conditions fixées à la présente **Police d'assurance** ;
- (b) omission ou inexactitude dans Vos déclarations lors de la souscription ou en cours de contrat ;
- (c) aggravation du ou des risques couverts par la présente Police d'assurance, conformément aux dispositions de l'article L. 113-4 du Code des assurances ;
- (d) décès dans un délai de trois (3) mois, en application de l'article L. 121-10 alinéa 2 du Code des assurances ; ou



(e) aliénation du Produit objet de l'Assurance dans un délai de trois (3) mois.

---

### SANCTIONS

---

Conformément aux articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances,

Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle sur le risque à assurer entraîne la nullité du contrat.

Toute omission ou inexactitude non intentionnelle dans les déclarations du risque, constaté après Incident, entraîne une réduction proportionnelle de l'indemnité de l'Incident. Dans ce cas, l'indemnité sera réduite en proportion du taux de primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

---

### PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

---

Notre priorité est de **Vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **Vous** n'en êtes pas satisfait, **Nous Vous** invitons à le faire savoir à l'un de **Nos** représentants, en **Nous** joignant par téléphone au numéro indiqué sur <https://support.microsoft.com> ou par e-mail à l'adresse suivante : [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com).

**Nous Vous** répondrons dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de **Votre** réclamation. Dans l'hypothèse où **Nous** ne sommes pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à **Votre** question dans ce délai (en raison par exemple de la nécessité d'une enquête approfondie), **Nous Vous** informerons des mesures que **Nous** mettons en œuvre pour traiter **Votre** réclamation, de la date estimée à laquelle une réponse complète **Vous** sera donnée, et par qui. Dans la plupart des cas, **Votre** réclamation sera résolue dans un délai de vingt (20) jours ouvrables.

Si **Nous** avons besoin de plus de vingt (20) jours ouvrables, **Nous Vous** indiquerons le moment où une réponse devrait **Vous** parvenir.

Si **Vous** n'avez toujours pas reçu de réponse de **Notre** part après un délai de quarante (40) jours ouvrables, ou si **Vous** n'êtes pas satisfait de **Notre** réponse, **Nous Vous** invitons à transmettre **Votre** réclamation

- Soit au Financial Services and Pensions Ombudsman, qui peut examiner les réclamations de « plaignants admissibles » comprenant les particuliers, les entreprises individuelles, les trusts, les clubs, les organismes caritatifs ainsi que les petits partenariats soumis à certaines limites du chiffre d'affaires.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : <https://www.fspo.ie/>

Financial Services and Pensions Ombudsman, 3<sup>rd</sup> Floor, Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29

Téléphone : +353 1 567 7000

Courriel : [info@fspo.ie](mailto:info@fspo.ie)

Veillez toutefois noter que, dans certains cas, l'Ombudsman n'est pas en mesure d'examiner les réclamations.

- Soit au Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110, 75441 Paris Cedex 09 – site internet : <http://www.mediation-assurance.org>.

Cette procédure n'affecte aucunement **Votre** droit à tenter une action en justice.

---

### DROIT À LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES

---

## **PROTECTION DES DONNEES**

**Nous** **Nous** engageons à protéger et à respecter **Votre** vie privée conformément à législation en vigueur sur la Protection des Données (la « **Législation** »). Pour les besoins de cette Législation, les Responsables du Traitement sont **Microsoft** et l'**Assureur**. La partie figurant ci-dessous présente un résumé des principaux moyens permettant à l'**Assureur** de traiter **Vos** données à caractère personnel ; pour en savoir plus, consulter le site Internet des **Assureurs** sur [www.amtrusteurope.com](http://www.amtrusteurope.com). Pour tout complément d'information sur la manière dont **Microsoft** traite **Vos** données à caractère personnel, veuillez consulter [Microsoft.com/privacy](http://Microsoft.com/privacy).

## **LA MANIÈRE DONT L'ASSUREUR UTILISE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET AVEC QUI IL LES PARTAGE**

L'**Assureur** traitera les données à caractère personnel, s'agissant de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, qu'il détient à **Votre** sujet des manières suivantes :

- Aux fins de fournir l'assurance, de traiter les réclamations et à toute autre fin connexe. Cela peut inclure des décisions de souscription prises par le biais de moyens automatisés, aux fins de l'exécution du contrat d'assurance entre l'**Assureur** et **Vous**.
- Cette approche répond aux intérêts légitimes de l'**Assureur** à des fins de reconduction d'une offre, de recherche et de réalisation de statistiques : pour qu'il analyse l'activité historique, qu'il améliore les algorithmes de tarification et pour aider à prévoir l'impact économique futur, à servir les intérêts commerciaux, à optimiser l'offre de produits et à développer de nouveaux systèmes et processus et pour répondre à des obligations juridiques relevant d'une juridiction hors de l'UE.
- Pour **Vous** fournir les informations, produits ou services que vous **Nous** avez demandés ou qui, à **Notre avis, sont susceptibles de Vous** intéresser lorsque **Vous** avez consenti à être contacté à de telles fins.
- Pour **Vous** informer des changements apportés à **Nos** services, en application des obligations juridiques et réglementaires de l'**Assureur**.
- Pour lutter contre la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et répondre à des obligations juridiques ou réglementaires de nature générale, cela est nécessaire pour répondre aux obligations juridiques et réglementaires de l'**Assureur** relevant d'une juridiction au sein de l'UE.

## **DIVULGATION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

L'**Assureur** peut divulguer **Vos** données à caractère personnel à des tiers qui interviennent dans la fourniture de produits ou de services à l'**Assureur** ou à des prestataires de services qui font la prestation de services pour le compte de l'**Assureur**. Ces entités comportent : **Microsoft**, des sociétés du groupe, partenaires d'affinité, courtiers, agents, administrateurs tiers, réassureurs, autres intermédiaires d'assurance, bureaux d'évaluation de l'assurance, agences de crédit, agences de détection des fraudes, experts-sinistres, juristes/avocats, comptables, organismes de réglementation et comme pourrait l'exiger la loi.

L'**Assureur** peut également divulguer **Vos** informations personnelles :

- a) S'il procède à la vente ou à l'acquisition d'une entreprise ou d'actifs, auquel cas, il peut divulguer **Vos** données à caractère personnel au futur vendeur ou au futur acquéreur de cette entreprise ou de ces actifs.
- b) Si une société de l'Assureur ou la quasi-totalité de son actif est acquis par un tiers, en ce cas, les données à caractère personnel qu'elle détient sur ses clients feront partie des actifs transférés.
- c) Pour protéger les droits, les biens ou la sécurité de l'Assureur, de ses clients, employés ou autres entités.

## **TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES**

L'**Assureur** peut transférer **Vos** données à caractère personnel vers des destinations hors de l'Espace économique européen (« EEE »). Lorsque l'**Assureur** transfère **Vos** données à caractère personnel hors de l'EEE, il doit s'assurer qu'elles sont traitées de manière sécurisée et en conformité avec la présente déclaration de confidentialité et la Législation. L'**Assureur** transfère des données uniquement vers des pays que la Commission européenne considère comme ayant un niveau adéquat de protection ou, en l'absence d'une décision d'adéquation, l'**Assureur** utilise les « clauses contractuelles types » approuvées de la Commission européenne avec ces parties pour la protection des données.

## **VOS DROITS**

**Vous** avez le droit :

- a) de **Vous** opposer, à tout moment, au traitement de **Vos** données à caractère personnel à des fins commerciales directes ;
- b) de **Vous** opposer au traitement de **Vos** données à caractère personnel lorsque ce traitement est fondé sur les intérêts légitimes de l'**Assureur** ;
- c) d'accéder aux données à caractère personnel sous le contrôle de l'**Assureur** et d'en obtenir une copie ainsi que des informations sur la manière dont ces données à caractère personnel sont traitées et sur quel fondement ;
- d) de demander l'effacement de **Vos** données à caractère personnel ;
- e) de demander la mise à jour ou la rectification de toute donnée inadéquate, incomplète ou inexacte.
- f) de limiter le traitement de **Vos** données.
- g) de demander à l'**Assureur** de **Vous** fournir **Vos** données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ou **Vous** pouvez demander qu'elles soient transmises directement à un autre responsable de traitement, mais dans chaque cas seulement si le traitement est fondé sur **Votre** consentement ou sur l'exécution d'un contrat conclu avec **Vous** et si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- h) d'introduire une réclamation auprès de l'autorité locale chargée de la protection des données ;

- i) de retirer **Votre** consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur **Votre** consentement, sans compromettre la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

#### **CONSERVATION**

**Vos** données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaires, et elles seront gérées conformément à la politique de conservation des données de l'**Assureur**. Dans la plupart des cas, la durée de conservation sera de dix (10) ans après l'expiration du contrat d'assurance ou de la relation d'affaires avec **Vous**, à moins que l'**Assureur** ne soit tenu de conserver les données pendant plus longtemps en raison d'exigences commerciales, juridiques ou réglementaires.

Si vous avez des questions sur l'usage fait par l'**Assureur** de **Vos** données à caractère personnel, contactez le **Délégué à la Protection des Données de l'Assureur** - pour obtenir l'adresse complète, veuillez consulter le site Internet suivant :

<https://amtrustfinancial.com/amtrustinternational/companies/underwriters-ltd>.

---

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **DROIT APPLICABLE**

La présente **Politique de Garantie** est régie par le droit français.

#### **SOUS-TRAITANCE**

Il se peut que **Nous** sous-traitions ou cédions l'exécution de **Nos** obligations à des tiers, mais, ce faisant, **Nous** ne pouvons pas être dégagés de **Nos** obligations envers **Vous**.

#### **RENONCIATION ET AUTONOMIE DES CLAUSES**

Le fait qu'une partie n'exige pas de l'autre partie l'exécution de l'une des stipulations des présentes n'affectera pas son droit absolu à exiger une telle exécution à tout autre moment ultérieur. De même, le fait qu'une partie renonce à faire valoir un manquement à l'une des provisions des présentes Conditions Générales ne devra pas être interprété comme une renonciation à ladite provision.

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des présentes Conditions Générales devait être jugée inexécutoire ou inopposable en vertu d'une loi en vigueur ou d'une décision d'un tribunal applicable, ledit caractère inexécutoire ou inopposable ne saurait rendre les présentes Conditions Générales inexécutoires ou inopposables dans leur ensemble. En pareille situation, lesdites stipulations seront modifiées et interprétées de sorte à accomplir au mieux les objectifs desdites stipulations inexécutoires ou inopposables dans les limites fixées par la loi en vigueur ou par les décisions des tribunaux applicables.

#### **SUBROGATION**

Conformément à l'article L.121-12 du Code des assurances français, l'**Assureur** est subrogé dans les droits et actions de l'assuré, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée.

#### **PLUSIEURS POLICES D'ASSURANCE**

Conformément à l'article L.121-4 du Code des assurances, lorsque plusieurs assurances ont été contractées sans fraude en vue de la couverture d'un même risque et pour un même intérêt, chacune de ces assurances produit ses effets dans les limites des garanties de chaque contrat et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 du Code des assurances, quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du contrat peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'assureur de son choix.

#### **NOTIFICATIONS**

**Dans le cadre de la gestion de Votre Police d'assurance, Nous pourrions être amenés à Vous** contacter aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que **Vous Nous** avez fournies. Toutes les notifications ou demandes relevant de la présente **Police d'assurance** seront rédigées par écrit et pourront être adressées par quelque moyen raisonnable que ce soit, notamment par courrier postal, courrier électronique, télécopie, SMS ou service renommé de messagerie rapide.

#### **INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD**

La présente **Police d'assurance**, comprenant les Conditions Particulières ainsi que **Votre Justificatif de Paiement**, constituent l'intégralité de l'accord passé entre **Vous** et **Nous**. Aucune représentation, promesse ou condition ne figurant pas aux présentes ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi l'exige.

#### **PRESCRIPTION**

Conformément aux dispositions des articles L. 114-1 à L. 114-3 du Code des assurances, toute action dérivant de la présente **Police d'assurance** est prescrite par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand **Votre** action contre l'**Assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre Vous ou a été indemnisé par **Vous**.

La prescription est interrompue :

- par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription, c'est-à-dire soit la reconnaissance de Vos droits par Nous, en tant que débiteurs de l'indemnité (article 2240 du Code civil), soit une demande en justice (article 2241 du Code civil) ;
- et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**Assureur** à **Votre** attention en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par **Vous** à l'**Assureur** en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties à la **Police d'assurance** ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription (article 2240 du Code civil).
- La demande en justice, même en référé, interrompt le délai de prescription ainsi que le délai de forclusion. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure (article 2241 du Code civil).
- Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée (article 2244 du Code civil).
- L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers (article 2245 du Code civil).
- L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution (article 2246 du Code civil).

---

Microsoft, Surface et Xbox sont des marques déposées du groupe de sociétés Microsoft.